



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020 À 20H30

ESPACE CULTUREL

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le 29 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Michel PECOUT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, VICO Louis, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, CORNEC Carmen, ÉCREPONT Éric, RINGOT Sylviane, BAYOL Marie-France, ARCHET Sébastien, SCHWEITZER Élisabeth, LESAGE Christophe, VACHET Delphine, LLOBET Lionel, CHAUVET Florian, MESEGUER Geoffrey, DISANTANTONIO Bénédicte, TAULIN Patrick, FOURNIER Micheline**

Absents ayant donné procuration : **ZAITI Chantal pouvoir à Marie-Line ROMAN**

Absents excusés : **MIOLLAN Pascal, VIDAL Audrey, DHORNE Paul**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **CORNILLE Annie**

\*\*\*\*\*

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes et aux sinistrés de la vallée du Vésubie et de la Roya, en hommage de l'assassinat de Samuel PATY, en hommage aux victimes des attentats perpétrés ce jour à Nice.

\*\*\*\*\*

*Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020, à l'unanimité*

**I) Conseil Régional : demande de subvention dispositif « 1 million d'arbres »**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de Graveson s'est fortement construite depuis quelques années et les élus, sensibles à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables, souhaitent déployer et renforcer la valorisation de certaines zones non arborées par une action concrète : Végétaliser 3 friches urbaines avec 50 arbres :

- Quartier « les Mortissons »
- Quartier du « Pont du Canal »
- Square « Rose Liotard »

Cette programmation répondra à un des enjeux du développement durable et de la nature en ville et la diversité des essences scrupuleusement choisies s'adapte à notre climat méditerranéen.

Cette action améliorera la qualité de vie et du bien-être des gravesonnais et est essentielle pour notre environnement.

Le coût total prévisionnel de ces plantations est de 59 385.00 € HT, la commune de Graveson sollicite le partenariat financier suivant :

REI



<b>PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE ARBRES EN VILLE</b>			
	Quantité	Montant Subvention	Montant HT
<b>Total des dépenses</b>			<b>59 385,00</b>
<b>Travaux de plantation</b>			<b>37 885,00</b>
<i>Création des fosses</i>			17 500,00
<i>Terre végétale</i>			13 260,00
<i>Amendement organique</i>			2 375,00
<i>Tuteurage</i>			4 750,00
<b>25 Arbres d'ornement de première grandeur</b>			<b>10 750,00</b>
<i>Micoucoulier de Provence</i>			
<i>Mangousier</i>			
<i>Tilleul à petite fleur</i>			
<i>Frêne à fleur</i>			
<b>25 Arbres d'ornement de taille moyenne</b>			<b>10 750,00</b>
<i>Erable champêtre</i>			
<i>Févier d'Amérique</i>			
<i>Chêne à feuilles de châtaignier</i>			
<i>Platanor Vallis Clausa</i>			
<b>Total des recettes HT</b>			<b>59 385,00</b>
<b>Conseil Régional 14,73 %</b>			<b>8 750,00</b>
<i>Subvention forfaitaire sur arbres première grandeur</i>	25	200	5 000,00
<i>Subvention forfaitaire sur arbres taille moyenne</i>	25	150	3 750,00
<b>Commune</b>			<b>50 635,00</b>

Il vous est proposé de solliciter le Conseil Régional une subvention pour cette opération.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**2) Conseil Départemental : demande de subvention « aide à la Provence verte »**  
*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de Graveson s'est fortement construite depuis quelques années et les élus, sensibles à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables, souhaitent déployer et renforcer la valorisation de certaines zones non arborées par une action concrète : Végétaliser 3 friches urbaines avec 50 arbres :

- Quartier « les Mortissons »
- Quartier du « Pont du Canal »
- Square « Rose Liotard »

Cette programmation répondra à un des enjeux du développement durable et de la nature en ville et la diversité des essences scrupuleusement choisies s'adapte à notre climat méditerranéen.

Cette action améliorera la qualité de vie et du bien-être des gravesonnais et est essentielle pour notre environnement.

Le coût total prévisionnel de ces plantations est de 59 385.00 € HT, la commune de Graveson sollicite le partenariat financier suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**AIDE A LA PROVENCE VERTE : plantation de 50 arbres**

	Montant HT	Montant TTC
Devis de travaux de plantation de 50 arbres	59 385.00	71 262.00
<b>Total des recettes</b>	<b>59 385.00</b>	
Conseil départemental 13 (70%)	41 570.00	
Commune	17 815.00	

Il vous est proposé de solliciter le Conseil Départemental une subvention pour cette opération.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**3) Approbation rapport d'activités 2019 : Terre de Provence Agglomération**

*Rapporteur : Jean-Marc DI FELICE*

Le rapporteur présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités de Terre de Provence Agglomération pour l'année 2019. Ce rapport annuel d'activité comprend également :

1. Le Compte Administratif 2019 du Budget Principal
2. Le Compte Administratif 2019 de l'Office de Tourisme
3. Le Compte Administratif 2019 ZAC du Sagnon
4. Le Compte Administratif 2019 Palette Rocade
5. Le Compte Administratif 2019 ZAC Chaffine
6. Le Compte Administratif 2019 Rocade nord
7. Le Compte Administratif 2019 Pôle logistique
8. Le Compte Administratif 2019 Cœur de mines
9. Le Compte Administratif 2019 Crau Durance
10. Le rapport annuel 2019 Déchets

Ces rapports ont pour objectif de présenter le bilan de Terre de Provence Agglomération tant au niveau des moyens mis en œuvre que des actions réalisées.

Il vous est proposé de **prendre acte** des rapports annuels d'activités 2019 de Terre de Provence Agglomération.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**4) Prêt relais Caisse d'Epargne : acquisition foncière**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Il est exposé que considérant l'évolution des projets d'investissements 2020 et afin de répondre à un besoin ponctuel de financement pour une acquisition foncière très intéressante par son contexte, la Commune souhaite contracter un prêt relais. Les + de ce crédit relais sont :

- Le remboursement possible partiel ou total à tout moment sans frais,
- La protection contre la hausse des taux
- Le choix de la périodicité des échéances d'intérêts

Il vous est proposé d'accepter l'offre de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse pour apporter la solution au financement des investissements 2020, dont les conditions financières sont :

**Caractéristiques :**

**Montant :** 350 000.00 €

**Objet :** Investissements 2020/2023

**Durée :** 3 ans

**Taux fixe :** 0.80%

**Date de versement des fonds :** 30 novembre 2020

**Amortissement du capital :** In fine

**Périodicité des échéances :** annuelle

**Base de calcul des intérêts :** 30/360

**Montant de l'échéance d'intérêts :** 2 800.00 €

**Frais de dossier :** 350.00 €

**Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) :** Aucun frais de remboursement anticipé

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à la majorité par 22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Taulin Patrick, Fournier Micheline)**

**5) Décision Modificative n° 2 : Budget Principal**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur informe les membres du Conseil que depuis le vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal certains montants de la section de fonctionnement ou de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, ont évolué. Il convient de modifier le budget comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-6042 : prestations services		11 000,00		
D-60636 : Vêtements de travail		1 000,00		
D-60633 : fournitures voirie				
D-611 : Contrats prestations de services	-12 000,00			
D-165737 : autres établissements publics	-30 000,00			
D-665738 : autres organismes publics		30 000,00		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>-42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>				
R-16311-73 : Prêt relais terrain Le Parc-Calada				350 000,00
D-2111-73 : Terrain Le Parc-Calada		385 000,00		
D-2315-54 : sécurité routière	-35 000,00			
<b>Total investissement</b>	<b>-35 000,00</b>	<b>385 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>350 000,00</b>		<b>350 000,00</b>

Il vous est proposé de modifier le budget tel que détaillé

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à la majorité par 22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Taulin Patrick, Fournier Micheline)**

## **6) Subvention de fonctionnement complémentaire : Budget Crèche « les lutins »**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Il est exposé que suite à la crise sanitaire COVID 19, notre structure « Crèche les lutins » a été contrainte de fermer totalement du 16 mars au 10 mai, puis a réouvert progressivement dans les normes imposées du déconfinement.

Cette situation entraîne une situation financière très compliquée car les recettes, tant des familles que de la CAF dans le cadre du versement de la PSU, ont été très amoindries.

La CNAF a mis en place une subvention : « aide exceptionnelle COVID 19 » pour venir en aide aux structures d'accueil.

Les démarches administratives ont été faites, mais ce jour la CAF des Bouches-du-Rhône nous informe du retard de paiement de la subvention exceptionnelle qui s'élève à environ 70 000.00 € pour notre crèche.

Malheureusement les dépenses ont bien été réalisées pendant cette crise sanitaire et le budget va quasiment être consommés, sans pour autant avoir les recettes pour apporter l'équilibre nécessaire.

A ce jour, ne connaissant pas la date de versement de la subvention, une analyse prospective a été accomplie et il est conclu que les salaires de novembre ne pourront être versés sans l'apport d'une subvention complémentaire de 30 000.00 €.

Il vous est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement complémentaire de 30 000.00 € au budget Crèche « les lutins »

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

## **7) Lancement du marché : vidéoprotection**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur informe les membres du conseil que le système actuellement en place de vidéo protection est obsolète et ne répond plus aux besoins de la commune tant en termes de technologie que sur le périmètre de couverture.

Le projet consiste à installer des caméras extérieures jour et nuit, placées sur des axes de circulation ou sur sites sensibles de la commune. L'objectif opérationnel consiste à collecter des films ou des photographies pour les mettre à la disposition de la Police Municipale, en temps réel pour consultation ou sur requête pour instruction.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes : L'opération concerne l'implantation d'au moins 30 caméras extérieures (comprenant des caméras motorisées, lecture de plaques et nomades) selon un schéma d'implantation stratégique.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la fourniture et pose d'un dispositif de vidéo protection en appel d'offres ouvert et à signer les marchés avec l'entreprise qui sera désignée la mieux disante.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

## **8) Lancement d'une consultation : Maîtrise d'œuvre « extension du groupe scolaire public »**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur informe les membres du conseil que suite à l'acquisition prochaine d'une partie de la propriété jouxtant le groupe scolaire publique (parcelles AW170 et AW 169) des travaux d'agrandissement et de reconfiguration totale de la partie école maternelle et école primaire vont pouvoir être engagés.

Suite à l'étude de faisabilité, il convient à ce stade de lancer une consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

PA

5

Il vous est proposé d'autoriser le lancement de la consultation ci-dessus selon la procédure de marché adaptée – MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**9) Lancement d'une consultation : Marché de fourniture et pose de luminaires à LED pour rénover l'éclairage public communale**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Il est exposé aux membres du conseil que dans le cadre du programme des travaux 2020, il est prévu de procéder au remplacement (relanternage) de l'éclairage public en luminaires à LED pour le périmètre suivant : lotissement Li Capucino, chemin des Meuilles, Aréniers, Ermitan, Lieutenant Atger, le Grand Vallat, giratoire Croix de Millet, giratoire de Renault.

Ces travaux permettront de finaliser l'objectif de la commune d'être équipé d'un éclairage public à 100% LED.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la fourniture et pose de luminaires à LED en procédure adaptée et à signer le marché avec l'entreprise qui sera désignée la mieux disante.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**10) Subvention exceptionnelle : Solidarité sinistrés tempête Alex, Alpes-Maritimes**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur expose que le département des Alpes-Maritimes a été frappé par une grave catastrophe, dont la violence du phénomène météorologique a malheureusement coûté la vie à plusieurs personnes, d'autres ont tout perdu, souvent le travail de toute une vie, et les dégâts matériels subis s'élèvent à des sommes colossales.

L'association départemental des maires des Alpes-Maritimes a lancé un appel aux dons afin d'apporter un soutien indispensable et un peu de réconfort aux sinistrés.

Cette subvention exceptionnelle sera versée sur le compte dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » de l'Association Départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Il vous est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de solidarité au profit des sinistrés de ce département.

Après que chacun ait pu s'exprimer, il est proposé de calculer cette subvention sur la base de 1€ par habitant, considérant la population de Graveson le montant déterminé pour notre commune s'élève à 5000.00 €.

Cette subvention exceptionnelle sera versée sur le compte dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » de l'Association Départementale des maires des Alpes-Maritimes.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### **11) Création de 2 postes permanents : service police municipale**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

Mr le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution de la commune, son développement et l'analyse des besoins exprimés, il est envisagé la création de 2 postes permanents pour notre police municipale, agents de police municipale relevant de la catégorie hiérarchique C, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Il vous est proposé de créer deux postes permanents pour le service de notre police municipale.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### **12) Désignation du délégué élu « CNAS » (Comité National des Actions Sociales)**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

Le rapporteur informe l'assemblée que notre adhésion au CNAS (Comité National des Actions Sociales) permet au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations qui concourt à son mieux-être, comme 780 000 autres agents et salariés répartis dans 20 000 structures territoriales affiliées au CNAS.

A la suite des élections municipales 2020, il convient de désigner un élu qui portera la voix de notre commune au sein des instances du CNAS.

Il vous est proposé de désigner le délégué élu au CNAS répondant au profil souhaité :

- Sensible à la gestion des ressources humaines et aux problématiques d'accompagnement social,
- Intéressé par les activités sociales, culturelles et de loisirs
- Volontaire et disponible

Corinne SEBBAGH est désignée en qualité de délégué élu au CNAS.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### **13) Prémption terrain « Rue du Calada »**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

Vu l'article L 2221-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 instaurant le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zone urbaines (U sauf UEa) et à urbaniser (AU) telles que définies dans le PLU,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 septembre 2020 relative au bien sis Rue du Calada appartenant aux consorts TRIVIDIC, cadastré section AV parcelles 3-250 et 251, au prix de Trois cent cinquante mille (350 000) euros,

Vu la consultation de de France Domaine en date du 12 octobre 2020

DA

7

Considérant :

La sensibilité et l'intérêt patrimonial de l'ancien parc du Château, dans la perspective paysagère et architecturale du centre historique villageois,

La localisation stratégique du terrain concerné ayant fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Programmée n°2, dite « secteur résidentiel Nord »,

L'insuffisance des espaces de stationnement dans le centre village voisin,

La nécessité d'assurer une desserte viaire reliant la rue de Calada à l'avenue de Lattre de Tassigny,

Les enjeux pour la commune en termes d'optimisation du potentiel foncier au sein de la zone urbanisée respectueuse de la qualité paysagère et maintenant une capacité de stationnement suffisante dans un secteur sous équipé,

L'objectif pour la commune de réaliser une opération qualitative aux formes urbaines diversifiées, comprenant des espaces verts valorisés et privilégiant des constructions vertueuses d'un point de vue environnemental,

La nécessité de prévoir une gestion des eaux intégrée notamment grâce à l'aménagement d'un espace vert collectif aux fonctions mutualisées de jardin ludique paysager et de bassin de rétention pluvial,

Le potentiel de création de 40 à 45 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux,

Considérant l'intérêt général à ce que la conception du programme de constructions réponde à l'ensemble des exigences formulées dans l'OAP n°2,

Considérant que la commune est la plus apte à maîtriser un aménagement qui intègre l'ensemble des critères internes et externes à l'opération,

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette préemption urbaine.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à la majorité par 22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions** (Taulin Patrick, Fournier Micheline)

#### **14) Don d'œuvre au Musée Auguste CHABAUD : Jean-Claude Quilici**

*Rapporteur : Marie-Line ROMAN*

Le rapporteur informe l'assemblée que le peintre Jean-Claude QUILICI souhaite faire don d'une œuvre pour enrichir la collection du Musée Auguste CHABAUD.

Cette œuvre « Chemin dans l'ombre, les Alpilles » référencée 14435, huile sur toile (83x116) témoigne d'un des grands sujets d'inspiration de l'artiste, la quête de l'ombre et de la lumière au sein des Alpilles.

Elle a été réalisée in situ, Quilici étant un peintre qui se déplace toujours sur motif.

Avec cette œuvre emblématique de la Provence, il se révèle être l'un des derniers grands paysagistes de l'Ecole Provençale.

Cette œuvre est également un clin d'œil et un hommage à Auguste CHABAUD qui, lui aussi a puisé son inspiration dans la lumière du terroir eygaliérois et ensuite maussanais.

Il vous est proposé de faire honneur au peintre Jean-Claude QUILICI et d'accepter ce don d'œuvre « Chemin dans l'ombre, les Alpilles » pour enrichir la collection du Musée Auguste CHABAUD.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**15) Motion de soutien au « collectif santé en danger »**

*Rapporteur : Corinne SEBBAGH*

Le rapporteur expose avoir reçu une lettre ouverte du « collectif santé en danger » expliquant que malgré l'ouverture du Ségur de la santé qui a abouti à un accord signé par certains syndicats, les différents programmes de politique de santé ont contribué à dégrader le système de soins français. Ces accords sont incomplets et insuffisants car ils ne concernent que certaines professions.

Le système de santé ne répond plus aux enjeux sanitaires actuels : fermeture de lits, manque de matériel, les déserts médicaux sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs du collectif santé en danger sont de rassembler et de relayer les revendications de tous les acteurs du monde de la santé et de rouvrir des négociations le plus rapidement possible.

Le collectif santé en danger demande :

- « Un choc d'attractivité » pour améliorer les conditions de travail des soignants : moyens matériels, effectifs augmentés, salaires revalorisés
- « Un choc capacitaire » pour que tous les patients soient traités et soignés dignement
- Un choc facilitatif » primordial afin de simplifier les formalités administratives.

Afin de relayer notre message auprès des institutions : Nous avons besoin du soutien des Maires, ces Maires qui nous ont épaulés, qui nous ont soutenus et qui se sont mobilisés pour permettre de mener au mieux le combat face à l'épidémie de COVID19.

Il est proposé aux conseillers d'apporter un soutien dans la mobilisation du « Collectif santé en danger »

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**16) Projet d'acquisition d'un tracteur agricole : Paroisse Notre Dame du Perpétuel Secours de Kérou**

*Rapporteur : Philippe GRIVET BRANCO*

Le rapporteur expose que la commune a été saisi par le père Jean-Michel BAKARA de la paroisse Notre Dame du perpétuel secours de KEROU sur un projet d'acquisition d'un tracteur agricole et d'une charrue, et sollicite une aide financière.

La commune de Kérou est une commune rurale dont la principale activité économique est l'agriculture. Malheureusement les producteurs sont toujours confrontés à d'énormes difficultés en matière de machine agricole pour atteindre leurs objectifs. Kérou dénombre un grand nombre de prestataires extérieurs pour les travaux de labour et la demande est beaucoup plus forte que l'offre.

L'acquisition de matériels permettrait d'améliorer les conditions de vie car réduirait le prix de la production, créerait un emploi et permettrait la création d'une ferme agropastorale pour la paroisse.

Le coût total d'investissement s'élève à 9 300 000 FCFA soit 14 140€48 et comprend également la construction d'un garage pour le tracteur considérant que la prestation labour sera facturée par la paroisse et engendrerait une recette de 10 800 000.00 FCFA soit 16 464€49

Il vous est proposé d'apporter notre soutien à la paroisse Notre Dame du perpétuel secours de Kerou.

Dans un premier temps, Mr le Maire pose la question suivante :

« Qui est contre apporter cette aide » : Personne n'est contre apporter cette aide

L'ensemble des élus est favorable à apporter cette aide, et après exposé du détail de ce projet, la construction du garage s'élevant à 988.00 €, il a décidé d'apporter une subvention exceptionnelle de 1000.00 €

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à la majorité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Christophe LESAGE)

### 17) **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

Le rapporteur expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts, institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, nommés par le directeur départemental des finances publiques, choisis parmi la liste de 32 noms proposés.

Il vous est donc proposé de valider cette liste, ci-annexée, des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

	Civilité	NOM	Prénom	Adresse
1	M.	AYMES	Pierre	220 Impasse des Amandiers
2	Mme.	BARBENTAN	Magali	11 Boulevard Général de Gaulle
3	M.	BAYOL	Jean-Louis	423 Chemin de l'Aubusse
4	M.	BEAUME	Cédric	9 Impasse des Camélias
5	M.	BOCCARD	Christophe	48 Rue de la Poste
6	Mme.	CHAUVET	Yvette	2 Impasse du Mas Vert
7	Mme.	FAURE	Chrystel	254 Route des Palunettes
8	Mme.	GAUTIER	Monique	2 Place Jean Jeanne
9	M.	GINHOUX	Pascal	2 Impasse de Vinelle
10	M.	GOURBEIX	Jean-Michel	4 Impasse du Gros Tilleul
11	M.	LAUGIER	Jean-Paul	10 Avenue Riboun
12	Mme.	GRECO	Evelyne	4 Impasse de la Chapelle
13	Mme.	IMBERT	Monserrat	1360 Route d'Avignon
14	Mme.	MARIN	Valérie	26 Rue de Lamanon
15	M.	MARTIN	Christian	338 Ancien chemin d'Arles
16	Mme	MATA	Andrée	8 Avenue de la Pastorale
17	M.	MATA	Nicolas	11 Rue du Four à Chaux
18	M.	REANI	Léon	79 Chemin de l'Aubusse
19	Mme	RUBIO	Carole	185 Chemin de l'Ermitan
20	Mme	PHILIBERT	Cendrine	1 Impasse Auguste
21	M.	REY	Maxime	163 Route des Palunettes
22	Mme	VACHET	Lili	12 Place Sainte Marie
23	M.	FRECHET	Aurélien	1 chemin Sagnon
24	Mme.	GALERON	Glawdys	2255 chemin des Chutes
25	M.	DEURRIEU	Frédéric	348 Draille de l'Aubrespin
26	M.	DAUDEL	Laurent	33 Lotissement le Grand Vallat
27	Mme.	PAROLA	Nathalie	10 Avenue de Lattre de Tassigny
28	M.	NADJI	Stéphane	2 Rue du Petit Saint Sépulcre
29	M.	DAUTOIS	Jacques	18 Rue du Gué
30	Mme.	PETIT	Sabine	30 Rue de la Gardette
31	M.	TEYSSEYRE	Cédric	37 Rue via Agrippa
32	M.	AUGUSTE	Eric	1 Avenue du Lieutenant Atger

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

PM

## 18) Présentation de la Charte graphique de la Commune de Graveson

Rapporteur : Marie-Line ROMAN

Le rapporteur expose que suite au travail de notre technicien et à la présentation, une nouvelle charte graphique permettrait à tout utilisateur de s'approprier les principes de l'identité visuelle de la commune de Graveson basée sur le logotype proposé.

Cette charte est le résultat d'une recherche approfondie dans le prolongement de celle du logo et du diagnostic. L'ensemble des principes graphiques et textuels ont été rigoureusement travaillés en fonction de la couleur du logo, du blason des formes existantes. L'application de ces règles a pour objectif de développer une communication harmonieuse, homogène, dynamique afin d'asseoir la notoriété de la commune en interne comme en externe.

Elle permet l'application simple, moderne et cohérente à tous les documents administratifs et ouvre la perspective de créer des supports de communication valorisant les événements communaux, ses forces et ses services (brochures, chemises, affiches, flyers, guide, grand et petit portail.....)

Suite à la présentation, il est proposé aux conseillers d'approuver cette charte graphique.

Après une petite modification à apporter au jaune des remparts (au-dessus du blason) afin qu'il ressorte mieux sur le fond blanc du papier, ET dont voici les principales déclinaisons,



Exemple signature courriel

**Nadia LELOUP**  
*Secrétariat du Maire*  
Tél. : 04 90 95 88 95



Aucune question n'étant posée après les explications apportées  
La délibération est adoptée à la majorité, par 22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (TAULIN Patrick, FOURNIER Micheline)

**19) Présentation des études préliminaires « extension du groupe scolaire public »**

*Rapporteur : Annie CORNILLE*

**20) Présentation des esquisses du Complexe Sportif**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

**21) Questions diverses : Courrier de l'opposition « Graveson c'est vous »**

*Rapporteur : Michel PECOUT*

Monsieur le Maire fait constater à l'assemblée que l'opposition « Graveson c'est vous » a finalement pris du recul et a décidé de représenter, au sein du Conseil Municipal, les électeurs qui leur ont fait confiance et qui ont cru en leur programme.

Toutes les réponses aux 3 questions ont été apportées par Mr le Maire, il s'agissait :

- De communiquer le nombre d'entreprises gravesonnaises qui sont soutenues par TDP dans le cadre de l'exonération partielle de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE)
- D'ouvrir un centre de dépistage COVID à Graveson
- De venir en aide aux commerçants soit par une aide financière, soit par un prêt

\*\*\*\*\*

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **23h30**.

Michel PECOUT  
Le Maire



PA